

Grand Débat « DEMOCRATIE et CITOYENNETE »
du 2/ 02/ 2019 organisé par la mairie de Montrouge

Transcription des interventions dans le document officiel

Q5 : Que faudrait-il faire pour mieux représenter les différentes sensibilités politiques ?

- Proposition de faire évoluer le mode d'élection des députés en introduisant une dose de proportionnelle.
- Un participant a affiché sa réticence à la mise en place d'une représentation proportionnelle intégrale : « Il faut se rappeler que les gouvernements de la IV^e République avaient du mal à trouver des majorités stables, et qu'en Allemagne la République de Weimar a souffert de la même instabilité. Dans ce dernier cas, on sait comment cela s'est terminé. »

Q8 : Que pensez-vous de la participation des citoyens aux élections et comment les inciter à y participer davantage ?

- Solliciter davantage les électeurs lors des élections, pour être assesseurs ou participer aux opérations de dépouillement. Tirage au sort des assesseurs
- Augmenter la diversité sociologique afin qu'elle soit le reflet des catégories socio-professionnelles et le nombre de jeunes. Sentiment populaire que les élus ne nous ressemblent pas. Professionnalisation de la fonction d'élu.
- Mais attention aux conséquences négatives que pourraient avoir la mise en place de quotas (profession, âge, couleur de peau...) dans les élections.
- Proposition de tirage au sort car le Parlement (Assemblée nationale, Sénat) ne reflète pas la composition du corps électoral : les CSP+ sont surreprésentés, ce qui constitue une « anomalie ».
- Comment prendre en compte les opinions, les idées, de ceux qui ne se déplacent pas, n'osent pas s'exprimer ? Les associations peuvent-elles être des relais ?

Q9 : Faut-il rendre le vote obligatoire ?

OUI : 1

OUI, mais : 2

À condition que le vote blanc soit pris en compte dans les suffrages exprimés.

NON : 3

- L'obligation est la marque des régimes totalitaires (Exemple de l'Argentine où le vote est obligatoire).
- Le droit de vote est un droit, mais c'est aussi une liberté dont on use ou pas. Ne pas aller voter ne doit pas être considéré comme un engagement.

Q10 : Faut-il prendre en compte le vote blanc ?

OUI

- Que le vote blanc soit pris en compte dans le dispositif de financement des partis politiques : sa quote-part sera versée à des associations.
- Introduire le tirage au sort dans les élections, à certaines conditions ; par exemple, dans les circonscriptions où les bulletins blancs sont arrivés en tête des suffrages exprimés.

OUI, MAIS : 4

- À condition que le vote soit obligatoire.
- Que faire si le vote blanc est majoritaire en suffrages exprimés : recommencer les élections ?
- Qu'un certain seuil (quorum) de bulletins blancs empêche l'élection au premier tour ; on modifie au second tour ce quorum comme dans les syndics de copropriété.

NON : 2

- Le vote blanc est un thermomètre de l'opinion, il indique une volonté de participer à l'élection (contrairement à l'abstention) tout en signifiant que l'offre électorale ne convient pas.

Q11 : Que faudrait-il faire pour mieux associer les citoyens aux grandes orientations et à la décision publique ? Comment développer la démocratie participative ?

- Renouveler l'Assemblée nationale par fraction (tiers ou moitié) plutôt qu'en totalité tous les cinq ans comme actuellement. Cela améliorerait la respiration démocratique.
- Construire une démocratie délibérative continue : les citoyens aspirent à participer de manière plus continue (et pas seulement aux élections nationales tous les cinq ans) au débat démocratique : élaboration de la loi, vote de celle-ci puis évaluation de ses résultats.
- La démocratie participative, la citoyenneté, doivent aussi se pratiquer sur le lieu de travail : il faut développer la participation des salariés à la vie de leur entreprise, en s'appuyant sur des syndicats aux ambitions renouvelées, moins politiques et/ou créer de nouveaux syndicats. Quid des chômeurs qui n'ont pas accès aux syndicats ?

Q13 : Faut-il faciliter le déclenchement du RIP qui est applicable depuis 2015 ?

OUI : 2

- Consulter le peuple est une exigence fondamentale, même si des risques existent.
- Quels que soient les risques, il ne peut être limité à certaines questions.

OUI, mais : 6

- Exploiter au maximum les mécanismes existants : débats participatifs, consultations, référendums.

- Éviter le référendum plébiscite-sanction (exemple du général de Gaulle en 1969), en faisant donc très attention à la formulation de la question posée.
- Instaurer un « référendum d'initiative citoyenne ». Seuil suggéré : 1 million de signatures.
- Attention : l'opinion réagit de manière émotionnelle.
- Attention : exclure les droits fondamentaux des questions possibles pour un « référendum d'initiative citoyenne » ? Oppositions entre participants sur ce sujet.
- Utilisation uniquement dans le cadre de la politique locale.

NON : 2

- C'est mettre en cause la démocratie représentative.
- Quelle est la cohérence de ceux qui veulent mettre en place des RIC et ne vont pas voter ?

Dispositif alternatif de démocratie directe : élection d'un projet à l'échelon communal ; les porteurs de projet éliraient à leur tour un projet à un échelon géographique supérieur jusqu'à ce que le projet sélectionné à l'échelon national soit défendu par son porteur devant le Parlement.

Q16 : Quel rôle nos assemblées, dont le Sénat et le CESE, doivent jouer pour représenter nos territoires et la société civile ?

Faut-il les transformer ?

OUI (Sénat): 3 ; le CESE n'est pas mentionné.

- Les compétences et prérogatives des différentes strates du millefeuille administratif (région, département, métropole, communauté de communes, communes...) sont illisibles et incompréhensibles à un citoyen ordinaire : proposition de le simplifier, en commençant par supprimer le Sénat.
- Un participant s'est déclaré contre la disparition du Sénat, parce qu'il faut préserver le bicamérisme (celui-ci, à cause du mode de désignation de ses membres vit et agit dans un temps plus long propice à sa fonction de contre-pouvoir de l'exécutif), mais proposition que la désignation des sénateurs prenne mieux en compte la diversité sociale du pays.
- Remettre en cause le suffrage indirect.
- Revisiter le statut de l'élu plutôt que de limiter leur nombre ou limiter le cumul de mandats dans le temps.

Q20 : Quels sont les comportements civiques qu'il faut promouvoir dans notre vie quotidienne ou collective ?

- Participer aux élections.
- S'impliquer dans la vie locale.
- Se rendre aux séances publiques du conseil municipal ou de l'Assemblée nationale.
- Se rendre aux comptes rendus de mandat effectués en circonscription par son/sa député/e.

Q21 : Que faudrait-il aujourd’hui pour renforcer l’engagement citoyen dans la société ?**Q22 : Que faudrait-il faire pour favoriser le développement de ces comportements civiques et par quels engagements concrets chacun peut-il y participer ?**

On ne naît pas citoyen, on le devient. Vivre ensemble, cela s'apprend.

- L'école doit familiariser les enfants avec les notions de démocratie, de citoyenneté, de vote, de loi... Ces notions ne vont pas de soi, il faut éduquer ! Une jeune participante faite remarquer que les cours d'instruction civique sont souvent transformés en heures de rattrapage d'autres matières.
- Que la télévision publique prenne aussi sa part dans cette ambition.
- Idem pour les parents. Idée d'un service civique obligatoire tout au long de la vie.
- Rédiger une charte des droits et des devoirs, qui pourrait être une déclinaison concrète de ce qui est inscrit dans la Constitution
- Cette charte des droits et des devoirs se matérialiserait à l'occasion de « moments de démocratie participative à tous les échelons de la société ». Notre démocratie est un « système » où droits et devoirs vont de pair : si le vote est un devoir civique, c'est aussi un droit au même titre que celui de manifester.

Q27 : Quelles sont les discriminations**Q28 : Que faudrait-il faire pour lutter contre les discriminations et construire une société plus solidaire et plus tolérante ?**

- Pour (re)créer du lien social, généraliser les expériences de type « épicerie solidaire » (il en existe une à Montrouge). Elles sont un point d'entrée, car en plus de l'alimentation, elles mettent en relation les exclus avec des personnes qui « vont bien », et donc les « services » que ceux-ci peuvent apporter.
- Il faut que les associations s'ouvrent à des publics qui ne vont pas spontanément vers elles.
- B. Obama « est allé chercher » au cours des deux élections où il était candidat, ceux qui étaient exclus ou éloignés de la vie démocratique américaine. Il faudrait faire la même chose chez nous.

Q30 : Que pensez-vous de la situation de l'immigration en France aujourd'hui et de la politique migratoire ?**Q31 : En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels définis par le Parlement ?**

- Ce ne serait pas une singularité française, cette politique de quotas existe déjà dans d'autres pays.

Q31 : Que proposez-vous pour ce défi qui va durer ?

- Le droit d'asile est souvent mis en avant par des migrants économiques (leurs dossiers, assez grossièrement constitués, les dénoncent). Il faut une politique plus ferme, assumée, qui se substitue au flou actuel, préjudiciable à tous, y compris les personnes vraiment éligibles au droit d'asile. Cette politique doit aussi permettre de mieux intégrer.
- Ce qui manque le plus, c'est une véritable politique d'intégration.

Q32 : Quelles sont selon vous les modalités d'intégration les plus efficaces et les plus justes à mettre en place aujourd'hui dans la société ?

- Que les ressortissants de l'UE aient le droit de vote à toutes les élections, pas seulement municipales et européennes.
- La non-participation aux élections municipales des étrangers hors UE freine leur intégration.

Q34 : Y a-t-il d'autres points sur la démocratie et la citoyenneté sur lesquels vous voudriez vous exprimer ?

- Si l'élection du président de la République au suffrage universel direct est maintenue, réduire le nombre de mandats à un seul de sept ans non renouvelable et/ou décaler dans le temps l'élection présidentielle et les élections législatives.
- Les sondages influent sur les prises de décision (par exemple : rôle des sondages dans la décision du plan gouvernemental de 10 milliards en réponse aux « gilets jaunes »). A-t-on raison de leur confiance ?
- Attention aux « infox » ; la puissance publique doit s'impliquer pour mieux les dénoncer, par exemple via un site en .gouv.org .